IL Y A URGENCE À ÉCOUTER

Combien de talents laissons-nous de côté ?

Rendre les échanges accessibles permet à l'entreprise d'accueillir tous les talents.

Les personnes sourdes nous ouvrent une voie : apprendre à faire une place à chacun et à retisser des liens.

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées nous invite à agir.

L'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes peut sembler acquise. Pourtant, les chiffres de la DREES révèlent un écart majeur d'accès à l'emploi : 74 % pour les personnes sans handicap, contre 30 % pour celles déclarant des limitations auditives importantes et dont le handicap est reconnu comme sévère[1]. Beaucoup restent à la porte. Nous nous privons de leurs talents.

Franchir la porte de l'entreprise est une première étape. **Mais se côtoyer ne suffit pas à créer le collectif.** Des voix se superposent, une consigne échappe, une décision reste incomprise. On peut appartenir à une équipe sans participer pleinement à ses échanges.

Cet isolement se voit peu. Par crainte de déranger ou d'être jugé, on tait sa surdité ou son incompréhension. On sourit, on tente de suivre. Un silence ne vaut pas absence d'idées ; un sourire ne garantit pas la compréhension. Le collectif croit avoir fait une place ; la personne s'épuise à la tenir. Nous avons tous déjà pu nous sentir à l'écart d'un échange, sans comprendre ni oser le dire. Pour une personne sourde ou malentendante, cette situation peut se répéter chaque jour.

Les personnes sourdes ou malentendantes rendent ainsi visible une exigence qui nous concerne tous. D'autres restent à l'écart en raison de leur handicap, de leur langue, de leur âge ou de leur parcours. Les obstacles diffèrent, mais chacun a besoin de comprendre, de contribuer et de compter aux yeux des autres.

Nous avons tous besoin d'être écoutés. Nous avons donc tous le devoir d'écouter. Aux entreprises de créer la confiance qui permet d'exprimer un besoin sans craindre pour sa place, et d'agir dès le recrutement, dans chaque réunion, chaque formation, chaque échange. Comprendre, c'est chercher, explorer, découvrir. Se comprendre, c'est aller vers l'autre, l'écouter et le respecter.

Les premiers gestes sont simples. L'accessibilité est un droit : elle doit être anticipée et construite avec les personnes concernées selon leurs besoins, sans qu'elles aient à la réclamer sans cesse.

En prenant au sérieux les besoins des personnes sourdes ou malentendantes, nous apprenons à mieux respecter ceux de chacun. Reformuler dissipe les malentendus. Respecter la parole fait émerger les idées. Écrire clarifie l'action. **Ces attentions renforcent la confiance et les liens de tout le collectif.**

5 GESTES SIMPLES à mettre en place EN RÉUNION

1. **Activer les sous-titres ou une transcription, parfois gratuits ou déjà disponibles**
2. **Utiliser les microphones**
3. **Laisser chacun terminer sa phrase**
4. **Transmettre les documents en amont et les décisions par écrit**
5. **Donner la parole à tour de rôle**

LES CHIFFRES CLÉS

80 %
de handicaps sont invisibles en France

1 français sur 2
n'a jamais fait évaluer son audition[2]

1 adulte sur 4
est touché par une forme de trouble de l'audition[3]

Retisser des liens commence là.

En 2027, avec la Fondation Pour l'Audition, faisons de l'écoute une responsabilité partagée.

Il y a urgence à s'écouter pour mieux se comprendre, à se respecter et à être ensemble « à l'écoute de la vie ».

[1] DREES, enquête Autonomie 2022, Études et Résultats n° 1354 (2025), p. 3 et 6. 15-64 ans, France métropolitaine, logement ordinaire. « Sévère » qualifie le handicap reconnu, non le degré de surdité. [2] source IFOP / JNA. [3] Inserm / CONSTANCES, 2022, adultes de 18-75 ans.

FONDATION POUR L'AUDITION
À L'ÉCOUTE DE LA VIE

Fondation reconnue d'utilité publique
- www.fondationpourlaudition.org -